

le 21 avril 1926. Elle est la première enfant du duc et de la duchesse d'York, qui allaient devenir le roi Georges VI et la reine Elisabeth. Au début de 1942, la princesse devient colonel des *Grenadier Guards* et, le jour de son seizième anniversaire, s'acquitte de sa première tâche officielle en passant le régiment en revue. Lors d'une radiodiffusion à l'occasion de son vingt et unième anniversaire, elle s'engage à servir le Commonwealth, promesse qu'elle répète à son accession au trône le 6 février 1952, lorsque son père meurt soudainement.

A titre de souverain, la reine maintient aussi la démocratie et rappelle sans cesse aux représentants élus qu'ils sont les serviteurs du peuple. Sur le plan international, la reine nous rattache à notre patrimoine européen et aux autres membres du Commonwealth. Le 25^e anniversaire de l'accession au trône de la reine donne aux Canadiens, l'occasion de réfléchir aux avantages de la monarchie constitutionnelle.

Négociations de pêche Canada/États-Unis

Selon les membres des délégations du Canada et des États-Unis qui se sont réunis à Los Angeles en janvier afin de poursuivre les négociations sur l'avenir de leurs relations de pêche, des progrès considérables ont été atteints. Le Canada et les É.-U. procèdent à l'extension à 200 milles, de la juridiction de pêche au large de leurs côtes: l'extension canadienne est entrée en vigueur le premier janvier 1977, alors qu'aux É.-U. elle aura lieu le premier mars 1977.

Les pêcheurs des deux pays ont des intérêts halieutiques dans certaines régions qui sont actuellement, ou qui seront bientôt comprises dans la zone de pêche de l'autre pays. Les deux gouvernements ont entrepris des négociations afin de déterminer quels arrangements et quelles modalités pourront régir ces pêcheries jusqu'au 31 décembre 1977. Le but de la réunion de Los Angeles était d'identifier les intérêts halieutiques spécifiques des deux pays, de revoir les règlements qui s'y appliqueraient, au cas où un accord serait réalisé, d'étudier l'état des stocks de certaines pêcheries, et de chercher à établir un ac-

cord pour l'année 1977.

Malgré les progrès accomplis, les chefs des deux délégations ont reconnu, toutefois, que certains problèmes complexes sont en jeu, et que certains points de désaccord subsistent. Ils ont l'intention d'en faire rapport à leurs gouvernements afin de déterminer les étapes qui sont maintenant à envisager.

La force de l'habitude...

On pense généralement qu'un trajet inconnu comporte plus de risques pour un automobiliste qu'un trajet habituel. En effet, on "s'habitue" à un trajet en découvrant chaque jour ses dangers et en les neutralisant avec cette assurance que donne l'habitude. On sait que tel virage est plus difficile qu'il n'en a l'air, que des camions sortent de tel endroit, que les voitures sont nombreuses à tel carrefour, et on ajuste sa conduite par rapport à ces facteurs. On en arrive même à un état où les gestes au cours de ce trajet constituent une

véritable programmation.

Mais l'habitude d'un trajet entraîne souvent une tranquillité excessive qui peut même créer des risques plus grands que ceux qu'on aurait affrontés en parcourant le trajet pour la première fois. Nous acquérons peu à peu l'illusion que, sur un parcours où nous n'avons jamais eu d'accident, nous n'en aurons jamais. Il se constitue peu à peu un genre de complicité entre le conducteur et ce trajet si bien connu.

D'autre part, l'automobiliste a souvent des comportements dangereux à des endroits précis d'un parcours habituel. Par exemple, le conducteur qui n'a jamais vu des enfants jouer au bord d'une route qu'il prend chaque jour, en conclut trop vite qu'il n'en verra jamais. Et il suffira d'un seul pour entraîner l'accident.

Ne nous fions pas trop aux trajets que nous connaissons bien. N'oublions pas que ce sont ceux que nous parcourons aussi quand nous sommes fatigués ou pressés. La sécurité réside ici dans cet équilibre si délicat entre l'habitude et l'attention. Ne laissons jamais la première diminuer la seconde.

Visite de Mme Margaret Trudeau à Washington



Libby Joy

A l'invitation du secrétaire de la Smithsonian Institution, M. Dillon Ripley, Mme Margaret Trudeau épouse du premier ministre, s'est rendue dans la capitale américaine pour assister à l'ouverture de l'exposition d'art canadien intitulée *14 Canadians: A Critic's choice* qui s'est tenue en février. Cet événement faisait partie d'une série de 11 semaines d'expositions et d'entretiens sur la culture canadienne du 20^e siècle.

A cette occasion Mme Trudeau (à gauche) a pris le thé, le 2 février, à la Maison Blanche, en compagnie de Mme Rosalynn Carter (à droite), épouse du président M. Jimmy Carter. Lors de son séjour à Washington, Mme Trudeau a offert à Mme Walter Mondale, épouse du vice-président des É.-U., une oeuvre du peintre J. Fenwick Lansdowne; elle a aussi accordé une interview au cours du programme de télévision Panorama, diffusé par une chaîne privée.